



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Une nouvelle entente de principe pour les membres de la section locale 4511 des TCA-Québec

25 septembre 2011- Les membres de la section locale 4511 des TCA-Québec ont adopté par un vote de 96,5% la recommandation de leur comité de négociation d'accepter l'entente de principe intervenue entre les parties. Plus de 350 membres représentant 27 accreditations étaient présents à l'assemblée.

L'entente de principe, en plus de contenir plusieurs améliorations aux clauses normatives, prévoit entre autres des augmentations de salaire de 4%, 3,5% et 3,25% respectivement pour les trois années de la convention collective ainsi que l'introduction d'une sixième semaine de vacances.

Elle compte également le renforcement de la participation de l'employeur au régime de retraite, en plus de la possibilité pour les membres de participer au régime de retraite à financement salarial de la FTQ (RRFS). L'amélioration du régime d'assurance collective, notamment par l'augmentation de la prestation d'assurance salaire courte durée et l'introduction d'une carte médicament à paiement différé fait aussi partie de l'entente.

-30-

Source : Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Québec / FTQ)

Pour plus d'information : Sylvain Martin
courriel : sylvain.martin@tca.qc.ca
bur. : (514) 389-9223